



VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

1^{er} avril 04

Fin de l'assistance
pour les
non-entrées
en matière

**Hébergement
dans les
abris PC**

Un provisoire
qui dure

**Départ du
directeur
de l'ODR**

Un bilan
désastreux

Photo: Alexa Wiskott

N° 96 - février 2004





Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Solidarité sans frontières

Neuengasse 8
3011 Berne
Tél. 031-311 07 70

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne
c/o Café-Tearoom Samawai
1 rue des Armes
2502 Biemme
Tél. 032/323 88 81

Caritas Jura

8 Bellevoie
2800 Delémont
Tél. 032-421 55 60
Permanence: lundi 14h-18h

FRIBOURG

Bureau de consultations
juridiques Caritas Suisse/Sper
2 rue du Boizet
1705 Fribourg
Tél. 026-425 81 02
Permanence: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h, 2 rue du Boizet à Fribourg

GENÈVE

Coordination genevoise
de défense du droit d'asile
Case postale 110
1211 Genève 7

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-807 07 00

ELISA

Case postale 110
1211 Genève 7
Tél. 022-733 37 57
Permanence: lundi et mercredi 15h-18h, vendredi 14h-16h
Maison de la Croisette
158 rue de Vevrier

NEUCHÂTEL

Centre social protestant
11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 032-722 19 60

Coordination asile/NE

Case postale 456
2000 Neuchâtel
Groupe accueil réfugiés
Case postale 686
2300 La Chaux de Fonds
Permanence: mardi 19h-20h
au Centre de rencontre
12 rue de la Serre

TESSIN

Ufficio svizzero
accoglienza profughi
19 via del Sole
6963 Pregassona
Tél. 091-971 27 02

Aiuto ai rifugiati

casella postale 101
6833 Vaccallo

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés
27 avenue des Mayennes
Case postale 280
1951 Sion
Tél. 027-323 12 16

Comité valaisan pour la

défense du droit d'asile
Case postale 281
1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD
Case postale 3928
1002 Lausanne
Tél. 021-551 25 60

Service d'aide juridique

aux exilés (SAIE)
4 rue Enning
1002 Lausanne
Tél. 021-551 25 51
Permanence: lundi 18h-20h, mercredi 18h-20h

Centre d'accueil

ARAVOH-ELISA-SAVE
(pour le centre d'enregistrement)
50 rue de Moutier
1337 Valloibe
Tél. 021-843 21 25

Editorial

De Ruth Metzler à Christoph Blocher

À la fin de l'année 2003, nous a valu une indignation et de désinformation médiatique jusqu'à l'écurement. Au final, ce n'est pas tant l'arrivée au gouvernement de l'ogre milliardaire zurichois qui a étonné, mais plutôt les admirissantes analyses dont on nous a gratifiés.

À peine croyable, en effet, à quel point on a voulu nous faire croire à l'image d'une politique ouverte et sociale menée par les ministres du Parti démocratique chrétien (PDC): a-t-on oublié les multiples démanagements du droit d'asile et les multiples propositions ex-rémises dont nous a abreuvés la Con-scellerie fédérale évincée, comme l'avait fait son prédécesseur Arnold Koller ?

Camps d'hébergement armée à la frontière, zones exemptes de persécution dans les pays producteurs de réfugiés, sans compter ce qui a été effectivement mis en place par ces mêmes responsables politiques: système des pays sûrs, baisse du niveau de l'aide sociale, mesures de contraintes, accroissement des dispositions justifiant la non-entrée en matière, et tout récemment la suppression de toute aide sociale pour les personnes frappées de telles décisions ou l'exclusion de la procédure d'asile des personnes ayant transité par un pays tiers «sûr». Qui, toutes ces idées ont été brandies par l'Union démocratique du centre (UDC) et son chef comme autant

de solutions miracles; oui, elles ont toutes été concrétisées par la majorité bourgeoise...

Vu depuis notre petite fenêtre de l'asile, l'éviction de Ruth Metzler par Christoph Blocher n'a finalement été que l'illustration parfaite de l'impasse à laquelle a mené la politique officielle, qui consiste à copier les recettes de l'UDC en les assouplissant à peine: on préfère toujours l'original à la copie. Après tout, Ruth Metzler ne disait-elle pas elle-même, au soir des résultats du vote sur la dernière initiative anti-asile de l'UDC, que ce parti posait les bonnes questions, mais donnait de mauvaises réponses ?

Dans toute cette pénible période, on n'a pas parlé des droits, et ceci quel que soit le bord politique. C'est qu'entre logique purement gestionnaire et focalisation sur les «abus» prétendument généralisés, les droits des individus ne semblent plus être à l'ordre du jour. Nous pouvons toutes et tous craindre les temps à venir, et particulièrement les personnes qui ont besoin de protection. Pour contre-carier cette évolution, il est plus que jamais nécessaire d'opposer tout d'abord aux manipulations et aux mensonges le tenace témoignage de la réalité que vivent les réfugiés chez nous. N'ayez crainte, *Vivre Ensemble* s'attèle à cette tâche avec une conviction renforcée !

Christophe Tatemacher

La revue «Vivre Ensemble» paraît cinq fois par année. Son comité de rédaction est composé de personnes actives dans le domaine du droit d'asile, soit de par leur engagement professionnel, soit de par leur engagement militant.

VIVRE ENSEMBLE
Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
Fax (022) 807 07 01
www.asile.ch/vivre-ensemble

Comité de rédaction:
Yves Britsch, Française
Jacquemetta, Française
Kopi, Danielle Ohnen-Grard, Christophe
Tatemacher, Marianne
Waeter
Responsables:
Isabelle Furrer
Pour s'abonner:
Virer Fr. 20 - au
CCP 12-9584-1 ou
Banque Coop GE cpl.
401612.290090.6/8440
5 numéros par an

PAS D'ASSISTANCE EN CAS DE NON-ENTRÉE EN MATIÈRE

Le grand saut dans l'inconnu

Dès le 1^{er} avril, mais ce ne sera pas une plaisanterie, les modifications de la législation sur l'asile prises dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2003 entreront en vigueur. Avec à la clé ce que Monsieur Gerber a appelé un changement de paradigme: ceux qui quitteront les centres d'enregistrement (CERA) avec une non-entrée en matière, un tiers des cas, peut-être, seront laissés à eux-mêmes, sans être attribués à un canton pour y être assistés jusqu'au jour du renvoi. Que deviendront ces déboutés, que l'Office fédéral des réfugiés (ODR) espère voir «disparaître», faute de parvenir à organiser facilement leur renvoi? Mystère.

Face aux interrogations des cantons, qui ont critiqué ce projet parce qu'ils craignent que la disparition d'un système de prise en charge automatique en cas de non-entrée en matière (7'818 en 2003) ne se traduise par un chaos social, l'ODR a toujours répondu en prenant l'exemple des «disparitions» en fin de procédure (10'459 en 2003), qui ne suscitent guère de remous. Mais la différence est de taille. En fin de procédure, les requérants ont eu le temps de trouver leurs marques, et s'ils disparaissent, plutôt que d'attendre un éventuel renvoi, c'est que cette option leur paraît jouable.

Avec les non-entrées en matière, ce sont des requérants en début de procédure qui seront livrés à eux-mêmes, sans autre marge de manœuvre que d'aller solliciter l'aide d'un proche ou d'un compa-

triotte pour survivre. Quitter la Suisse ne leur sera pas non plus possible sans moyens financiers.

Mise à la rue

Au fur et à mesure que les refus d'entrée en matière tomberont aux centres d'enregistrement, on se retrouvera donc avec un nombre croissant de sans domicile fixe. Et quand l'entourage sera parvenu au bout de ses possibilités, il ne leur restera que la délinquance de survie ou la mendicité, sans parler des problèmes de santé publique. C'est là qu'intervient le droit constitutionnel à un minimum d'assistance, dont personne ne sait bien par quelles démarches on y accède. Comme l'ODR prévoit de favoriser le dispersement de ces déboutés en leur donnant une carte journalière CFF à leur sortie du CERA, c'est surtout dans

les grandes villes que ces cas devraient apparaître progressivement, à partir du mois d'avril.

Indemnisation ciblée

Pressé par les cantons de couvrir les frais de cette aide d'urgence constitutionnelle, l'ODR a effectivement prévu d'indemniser les cantons qui comptent les cinq plus grandes villes de Suisse (BE, BS, GE, VD, ZH) et ceux qui abritent un CERA (BS, SG, TG, TI, VD). Mais par contre coup, les dix-huit autres ne recevront rien, ce qui ne peut que les inciter à ne rien faire et pousser à une concentration d'autant plus problématique dans les grandes villes. Or, la charge d'exécuter les renvois reste répartie entre tous les cantons.

Procédé irresponsable

On pourrait donc bien assister à un jeu de ping-pong irresponsable, où chaque canton cherchera à renvoyer la balle ailleurs, si ce n'est que qu'il s'agira d'êtres humains. Seule alternative: un usage accru de la détention, autorisée sans retenue par la modification de loi pour toutes les non-entrées en matière. Mais avec huit mille cas par an, on voit bien que la saturation sera vite atteinte. Amoins que cette mesure ne soit utilisée que pour quelques cas choisis arbitrairement, à titre de dissuasion. Le tout coiffé d'un «monitoring» censé permettre le bilan de cette expérimentation humaine grandeur nature sur la meilleure

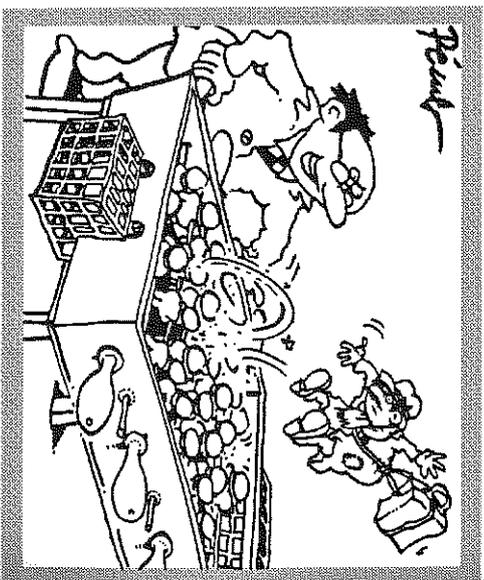
Droit de recours entravé

Le droit de recourir pour faire corriger une décision erronée est fondamental, et la Déclaration européenne des droits de l'homme le consacre en exigeant qu'il soit «effectif». D'ores et avant, pour tant, le délai de recours contre un refus d'entrée en matière sera limité à cinq jours, et les requérants resteront assignés à résidence au CERA pendant ce laps de temps, loin des centres urbains où ils pourraient trouver l'aide de compatriotes ou d'un service juridique. Ne connaissant ni la langue, ni la législation, ceux-ci seront en pratique dans l'impossibilité de se défendre. Débordées, les maigres antennes juridiques des CERA ne pourront guère faire plus que de donner quelques conseils. L'article 29 de la Constitution fédérale prévoit clairement, pour de tels cas, une assistance judiciaire gratuite. Pourtant, les projets d'ordonnances d'application passent ce problème sous silence. Si rien ne change, tout ce dispositif sera clairement contraire aux droits fondamentaux. Mais il pourrait se passer des années avant que cela soit reconnu.

façon se débarrasser des laissés pour compte du droit d'asile.

Reste que ce nouveau système marque l'échec complet de la politique menée depuis quinze ans et qui visait à contrôler l'exécution du renvoi. Ne parvenant plus à obtenir de documents de voyage de certains pays, l'ODR préfère aujourd'hui pousser les déboutés à disparaître, quitte à rebondir par de nouvelles mesures de durcissement lorsque le public réagira aux effets pervers de ce laisser-aller. On peut compléter sur l'UDC pour pousser dans ce sens.

Yves Brutsch



REQUÉRANTS LOGÉS DANS LES PC

Un provisoire qui dure

Depuis maintenant bientôt deux ans, des requérants d'asile sont logés sous tente dans le canton de Vaud. Une solution provisoire, dite au manque de places dans les foyers et aux difficultés à trouver de nouveaux logements dans les communes. Depuis octobre 2002, une quinzaine de bénévoles se relaient quatre soirs par semaine pour préparer à manger pour les requérants logés dans les quatre abris de Protection civile (PC) de la Côte. Faute de pouvoir faire la cuisine directement dans les PC, ce sont des paroisses qui ont mis à disposition des locaux et les communes qui paient les frais de nourriture. Petite visite à l'heure du repas à la paroisse qui accueille les requérants de l'abri de Coppet.

C'est une salle de paroisse avec une petite cuisine, dans laquelle s'affairent quelques personnes. Les requérants arrivent par petits groupes. L'accueil est chaleureux. Elisabeth, une bénévole, est arrivée là par des amis qui faisaient à manger pour les requérants une fois par semaine et qui l'ont invitée à se rendre dans un abri PC:

«J'y suis allée, et cela a été le choc. Il y avait une trentaine de requérants, et c'était mon premier contact avec eux. J'ai commencé à discuter avec un jeune homme qui m'a raconté son histoire et cela m'a beaucoup touchée. J'ai toujours pensé qu'on avait tous les mêmes droits en Suisse, et je me suis rendue compte que ce n'était pas le cas pour les requérants d'asile, cela m'a beaucoup choquée. J'ai ensuite fait une sortie luge en famille avec des requérants et cela a été un moment

magique, après je suis venue faire à manger. On aide selon les besoins, j'aide certains à faire des démarches. Je discute beaucoup avec eux, d'autres bénévoles préfèrent faire la cuisine.» Colette, elle, a tout simplement répondu à une petite annonce parue dans le journal «La Côte», il faut dire qu'elle a été la seule. Une des cuisinières est arrivée suite à un appel de la Paroisse.

Des bénévoles entreprenants

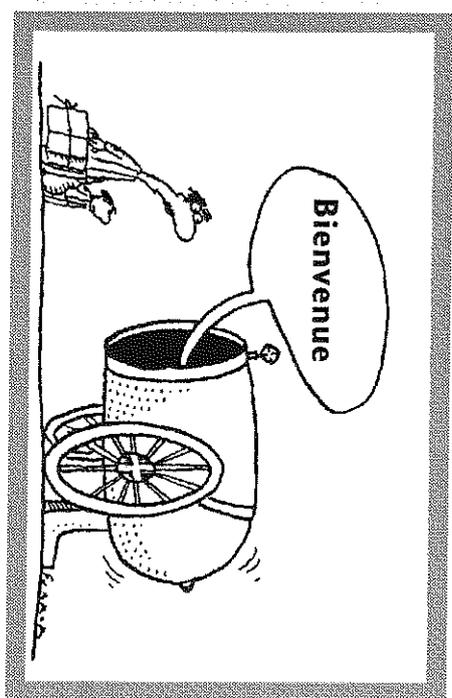
Le soutien des bénévoles ne se cantonne pas aux fourneaux. Ils récoltent les points Migros pour les redistribuer aux requérants afin de les dépanner, et pour qu'ils puissent ainsi compléter leur assistance. Ils ont monté un vestiaire, alimenté par des personnes qui déposent régulièrement des habits. Ils donnent des cours de français aux requérants avant les repas. A Noël, ils ont récolté des jeux pour une trentaine d'enfants logés avec leurs parents dans des foyers de la région. Mais ils essaient surtout de soutenir les requérants: *«Je leur apporte un encouragement, tout simplement, une présence. Je les encourage à ne pas se droguer, à ne pas voler et j'essaie de leur expliquer les conséquences que cela peut avoir sur leur procédure d'asile.»* explique Elisabeth.

Des requérants stoïques

Lorsqu'on discute avec les requérants d'asile de leurs conditions de vie, tout semble bien aller. *«Je ne savais pas que j'allais être accueilli de cette manière*

là. Je n'avais aucune idée, mais cela ne m'a pas surpris. C'étaient les conditions pour toutes les requérants.» dit F. un Guinéen logé depuis sept mois sous terre. Des responsables de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) passent de temps en temps leur expliquer qu'ils ont des problèmes pour trouver d'autres logements. *«On est aussi obligé de commander»* rajoute-t-il. *«A partir de l'ins-*

autres logent chez des amis. L'abri ouvre à 20h30 et ferme à 7h30. La journée, les requérants la passent dehors. En possession d'un abonnement de train leur permettant de se rendre de leur PC à Nyon, où se trouve un centre de jour de la FAREAS destiné à accueillir les résidents des quatre abris PC de la région, ils sont nombreux à s'y rendre en ces mois d'hiver.



tant où tu as des problèmes et que tu cherches à sauver ta peau, tu ne fais pas attention à ça (être hébergé sous terre, ndr.). Tout ce qui compte c'est d'être sauf. Mais à dire vrai, c'est difficile», ajoute stoïquement A., un requérant d'asile africain logé depuis quatre mois dans un abri.

Une promiscuité pénible

Quelques septante requérants de toutes nationalités sont inscrits dans l'abri de Coppet. Une quarantaine y dorment réellement se partageant trois dortoirs, les

L'un des principaux problèmes relevés en ce mois glacial de janvier, est l'heure du réveil: *«Ils nous font lever tôt. A 6h on doit se lever, faire sa toilette, déjeuner, puis on doit sortir. Ça c'est difficile pour quelqu'un qui n'a pas d'objectif pour sa journée. C'est long. Il y en a qui ont trouvé du travail, qui se lèvent très tôt à 5h pour aller travailler, ça c'est différent.»* dit G.

Une cohabitation difficile

Un autre point relevé est la difficulté de cohabiter dans un lieu si restreint: *«Dans la PC, il y a parfois des problèmes avec les gens. Il y a des gens qui boivent, des gens qui fument et cela cause des problèmes. Le temps d'aller aux toilettes, je me suis fait voler le matel que j'avais acheté. Le responsable n'a rien fait et j'ai perdu mon matel. Parfois la police vient dans l'abri, elle prend des personnes et les ramène à 6h du matin. C'est difficile, car tu*

n'as pas de maison, de lieu à toi » dit P., un jeune requérant de dix-sept ans qui a vécu six mois dans des abris PC avant d'être finalement transféré.

« Dans l'abri, il y a beaucoup de petits problèmes entre les gens. Il y a des gens qui se disputent pour la télévision, il y en a qui veulent regarder le football, d'autres autre chose. Ce sont les requérants qui interviennent pour régler les disputes. Parce que le Securtas, s'il intervient, il appelle la police » dit A.

Un manque de sommeil récurrent

Et le manque de sommeil est semblé-t-il récurrent: « Il y a des gens qui n'arrivent pas à dormir dans l'abri PC. Moi parfois, je ne dors pas pendant 24h. On nous réveille à 6h, on doit prendre le café, et une fois que j'ai pris le café je ne peux plus dormir. Si tu veux te reposer, il faut que tu sois le premier arrivé pour pouvoir occuper un des lits superposés à disposition au centre de jour de Nyon. Et là où on peut dormir, cela sent très mauvais, quand tu fermes la porte l'air ne rentre plus » dit A.

Des brimades inutiles

Selon une bénévole, certains veilleurs de nuit, dans les PC dont la garde est assurée par une société de surveillance privée, ont des comportements parfois problématiques « qui sont aux limites du racisme ». A. raconte: « On a des problèmes avec un Securtas, il nous réveille en tirant les pieds des gens. Le matin pour le petit-déjeuner, il ne dépose qu'une dizaine de morceaux de sucre

sur la table. Si l'on n'est pas parmi les premiers levés, il n'y a plus rien. C'est la même chose pour le pain. Finalement, tout pose problème. »

Une inactivité pesante

L'inactivité est pesante pour les requérants: « Je passe la journée du matin au soir au centre de Nyon » dit A. « Mais il est petit et il n'y a pas assez de place pour tout le monde. Il doit bien y avoir une centaine de personnes qui y vont. On doit parfois attendre que quelqu'un se lève pour pouvoir s'asseoir. Il y a juste un baby-foot, une télévision et des livres. C'en est pas facile de n'avoir rien à faire de toute la journée. Et quand après trois mois tu peux chercher du travail, que tu parles et écris en français, on te dit qu'il te faut une formation et quand les employeurs voient ton permis N, ils ne veulent pas t'engager. »

Des conditions pénibles

Les requérants ne peuvent pas faire la cuisine dans l'abri de Coppet, bien que celui-ci soit équipé d'une cuisine professionnelle. Alors, les requérants se font à manger au centre de jour de Nyon: « A Nyon, la cuisine est très petite, il n'y a que deux cuisinières sur quatre qui fonctionnent correctement. A peine tu as posé un ustensile de cuisine que quelqu'un le prend. Le personnel de la FAREAS fait des efforts, mais les requérants sont très nombreux. Même là-bas les gens se battent. » dit A. Malgré tout les requérants s'organisent pour vivre aux mieux: « On reçoit à peu près 12 francs par jour, alors on s'est mo-

bilisés et on fait la cuisine à dix personnes ensemble. » raconte G.

Un accueil chaleureux

Ils sont donc nombreux à venir participer au repas le mardi soir et pas seulement pour la nourriture. Des requérants maintenant logés dans des foyers d'autres communes reviennent régulièrement: « Je reviens manger là, car je m'y suis fait des amis », dit P. en désignant les bénévoles autour de nous. « Je reviens là pour les voir, ce sont les personnes qui m'ont aidé quand je suis arrivé en Suisse. Ce sont des personnes bonnes. C'est comme ma famille et ici c'est presque comme ma maison. Vous savez, six mois, c'est long. Ils me respectent pour ce que je suis, c'est bien. » A. rajoute: « J'ai trouvé ici de nouveaux amis. Des gens sympathiques, présents. »

Un transfert inespéré

Un possible transfert dans un foyer semble bien aléatoire pour ces requérants. « Je ne pense même pas à être transféré, je n'espère même pas, car il y a des gens qui sont depuis plus de six mois dans la PC. Il a des personnes qui sont arrivées en même temps que moi, et qui ont déjà été transférées, tu ne sais pas par quel procédé. C'est la FAREAS qui décide. » dit A.

Si les requérants d'asile parlent avec retenue de leurs difficultés à vivre cette situation, les bénévoles, eux, trouvent scandaleuses les conditions dans lesquelles ils vivent. Il suffit de descendre dans un abri pour s'en rendre compte.

Isabelle Furrer

GENÈVE

Une vie sous terre

Dans le canton de Genève, des requérants d'asile sont également logés depuis plus d'une année dans des abris PC ou dans des baraquements. Voici le témoignage d'un ancien civiliste de l'Aumônerie œcuménique auprès des requérants d'asile (AGORA), qui a donné de février à août 2003 dans l'abri de la Protection civile de Châtelaine et dans le baraquement de la Voie-de-Traz, des cours de français à des requérants d'asile. (Réd.)

Dans l'abri ne résident que des hommes seuls, dont à peu près les trois-quarts sont originaires d'Afrique. Ils sont généralement une soixantaine, répartis entre les quatre dorloirs souterrains. Comme pour les autres foyers pour requérants d'asile, c'est l'Hospice général qui est chargé de la gestion des lieux. Un intendant est présent la journée, tant pour accueillir les nouveaux arrivants, en provenance d'un des centres d'enregistrement, que pour résoudre les nombreux problèmes auxquels les requérants sont confrontés. Autant dire qu'avec la meilleure volonté, il ne lui est pas possible de s'occuper de l'animation du foyer, mais juste de parler au plus urgent.

Se débrouiller tout seul

Lorsqu'un requérant d'asile arrive dans un abri PC, il ignore combien de temps durera son séjour. S'il est en moyenne de quatre mois, il arrive qu'il dure bien plus longtemps, et ce dans des conditions difficiles. On fournit aux nouveaux arrivants des draps et des couvertures, mais ils doivent ensuite se débrouiller avec les

426 francs qu'ils reçoivent de l'assis-
tance, pour se procurer des ustensiles et
couverts de cuisine, ainsi que leur nour-
riture et tout ce dont ils peuvent avoir
besoin pour leur hygiène personnelle.

«Je me retrouvais presque en prison !»

En Suisse, ce fut une autre expérience. Comme il était difficile à quelqu'un de très actif de devenir oisif ! Logé dans un abri à quelques mètres sous terre, je devais partager ma chambre avec vingt personnes inconnues d'autres nationalités. Mon lit mesurait 60 cm sur 200. A un mètre au-dessous de mon matelas, ce n'était déjà plus mon domaine. D'une grande chambre et d'un lit à trois places, voilà où je me retrouvais: presque en prison ! Au bout de quatre mois, les médecins constatèrent que, de 88 kg, mon poids avait chuté jusqu'à 65 kg. A tous ces maux, s'ajoutaient les séquelles des mauvais traitements que j'avais subis. Fenô- gnage d'un requérant d'asile logé dans un abri PC à son arrivée à Genève, paru dans «Les Infos de l'Agorà», décembre 03.

Perte des repères temporels

Il ne leur est pas interdit de manger ensemble, mais c'est à eux d'en prendre l'initiative. En effet, aucun moment n'est prévu pour des repas en commun, ce qui fait qu'à toutes heures de la journée, on voit des gens manger dans le réfectoire. N'étant pas autorisés à travailler les trois premiers mois suivant leur arrivée, la plupart sont donc profondément désœuvrés et perdent petit à petit leurs repères temporels. Particulièrement ceux qui vivent sous terre, privés de lumière du jour et soumis à des

néons allumés en permanence. Certains souffrent de l'air conditionné qui leur occasionne des problèmes respiratoires. Des douches sommaires existent. Au foyer de la Voie-de-Traz (qu'on appelle communément le camp militaire...), il faut traverser une cour balayée par le vent avant d'y accéder. En hiver et en slip, c'est très bon pour la circulation sanguine.

Une vie spartiate

Les murs des abris sont dénués de décoration, seules de sommaires informations ou des directives concernant la réparation des tâches ménagères sont affichées. Les résidents ne peuvent que rarement s'offrir un sommeil réparateur étant donné la cohabitation forcée entre ceux qui se couchent tôt, les rares chanceux qui travaillent et qui finissent parfois tard, et ceux qui se livrent à des activités illicites parfois réprimées par

la police qui mène la chasse à ces derniers jusque dans les dortoirs communs. Nos autorités semblent avoir comme premier souci, en ce qui concerne l'asile, de ne surtout pas donner une image trop favorable des conditions de vie des requérants dans notre pays. Et pour avoir enseigné à certains, six mois durant, des rudiments de notre langue sur leur lieu d'habitation, je peux témoigner qu'effectivement elles ne sont pas favorables; spécialement pour ceux qui sont logés sous terre pendant des mois.

Baptiste Ossipow

JEAN-DANIEL GERBER QUITTE L'ODR

L'homme de toutes les manipulations

Comme *Vivre Ensemble* l'annonçait dans son dernier numéro, avant même que soit connue l'élection de Christoph Blocher, Jean-Daniel Gerber quitte la tête de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), et le poste de directeur de cet Office pourrait bien revenir à un homme de l'UDC. Pour l'heure, Gerber peut s'enorgueillir de ce qu'il faut bien appeler un exploit: quitter un poste aussi exposé en étant salué par une presse quasiment unanime comme un grand humaniste, qui n'aurait participé qu'à contre-cœur au durcissement du droit d'asile. Ultime tour de passe-passe d'un homme qui aura su jouer à la perfection des illusions de la communication.

Lorsque Gerber arrive à la tête de l'ODR, à la fin de 1997, la révision totale de la loi sur l'asile est déjà largement engagée. Mais c'est avec Gerber que cette révision sera musclée par arrêté urgent avec l'extension des clauses de non en matière, sous prétexte de lutte contre les abus. Parallèlement, et dès ses débuts, Gerber développera inlassablement une argumentation imparable pour justifier le durcissement du droit d'asile: nous sommes trop gé-néreux par rapport au reste de l'Europe, il faut nous aligner par le bas sous peine d'être submergés de demandes d'asile.

A la clé de presque tous ses exposés, le Gerber des premières années exhibera un graphique du nombre de demandes d'asile en fonction du nombre d'habitants faisant croire que la Suisse avait trois fois plus de demandes que l'Australie, cinq fois plus que l'Allemagne, quinze fois plus que la France et cin-

quante fois plus que l'Italie. Comment ne pas admettre la nécessité de durcir le droit d'asile face à une telle réalité ? L'argument sera par la suite refilé par l'ODR aux parlementaires faisant campagne pour la révision de la loi sur l'asile, lors du référendum de 1999, et l'UDC s'en emparera pour porter son initiative à deux doigts de la victoire en 2002.

Statistiques truquées

Bien sûr, cette statistique est truquée. Elle englobe pour la Suisse les demandes d'admission provisoire, alors que les autres pays laissent certains groupes de réfugiés de la violence en dehors de la statistique de l'asile. En outre, le chiffre suisse est celui des personnes, alors que les autres pays ne comptent qu'une demande par famille. Estomqué par cette manipulation, le sous-signé a cherché à s'en entretenir avec Jean-Daniel Gerber, et il a eu l'occasion de lui en faire la démonstration à fin 1998. Rien n'y fit. Car à défaut d'être honnête, l'homme était efficace et que son prestige de directeur de l'ODR lui permettrait toujours d'abuser les médias.

Stigmatisation des requérants

Ayant ainsi posé les bases d'un discrédit durable des requérants d'asile, toujours présentés comme abuseurs et envahisseurs, Gerber pouvait sans problème mettre en chantier une nouvelle révision de la loi sur l'asile allant encore plus

loin que la précédente. Et transformer méthodiquement les centres d'enregistrement en centres de renvoi, en y multipliant les non-entrées en matière. Tous jours, bien sûr, en s'appuyant sur tel exemple étranger, pour se déclarer contraint et contrit de devoir suivre le mauvais exemple.

Dégradation de la procédure

Au chapitre de la procédure d'asile, sans cesse dégradée, Gerber n'aura fait que marcher sur les traces de ses prédécesseurs. Mais ce diplomate qui aura si bien su rendre ses propositions présentables aux yeux des médias, était d'abord un économiste. Et c'est là que se révèle toute l'originalité de la pensée de Jean-Daniel Gerber, et son principal apport au démantèlement du droit d'asile: jouer sur les mécanismes financiers pour contraindre les cantons réticents à s'aligner et pour dissuader les réfugiés de trop s'attarder en Suisse.

Inciation aux renvois

Le seul texte d'envergure signé Gerber qui soit tombé dans le domaine public, s'intitule: «*Inciations individuelles et institutionnelles dans le domaine de l'asile, rapport final du groupe de travail sur le financement du domaine de l'asile*». En clair: il faut couper les vivres à tous ceux qui ne collaboreront pas. Une idée que l'on retrouve dans la révision en cours de la loi sur l'asile, qui prévoit de ne plus rétribuer les cantons chargés d'exécuter les renvois que par un forfait unique, quelle que soit la durée de préparation du renvoi, ce qui les poussera aux méthodes les plus expéditives.

ROMS DE BOSNIE

Discriminations, allons bon !

Trois Rom de Bosnie, frère et sœurs, entrent en Suisse fin juin 2003 afin d'y déposer une demande d'asile. A l'appui de leur requête, ils mentionnent notamment les terribles conditions de vie dans lesquelles ils vivent dans ce pays. Impossibilité pour eux de vivre dans la dignité, ce à quoi tout être humain aspire et auquel il a le droit.

A cet égard, leur récit respectif s'avère particulièrement significatif. Ils sont obligés pour survivre de chercher leur nourriture dans les poubelles, faute de moyens financiers pour se les procurer, ils logent dans une baraque délabrée dans un terrain vague et récoltent quelques déchets divers (aluminium, ferrailles) pour gagner des «*clopinettes*» en les revendant. Impossible de trouver un emploi, essentiellement en raison de leur appartenance à la minorité rom. A cela s'ajoutent les atteintes répétées à leur intégrité physique, perpétrées par des individus que les requérants désignent sous le terme de «*nationalistes*».

Des jeunes gens marqués

Leur aspect physique démontre qu'ils n'ont jamais eu accès aux soins médicaux même les plus élémentaires et la durée de leur existence les a profondément marqués; lors de notre entretien, nous avons l'impression d'être face à trois «*vieillards*» malgré le fait qu'ils se trouvent tous les trois «*dans la fleur de la jeunesse*», vingt, vingt-six et vingt-sept ans. Fait marquant: ils n'ont pas osé dire lors des auditions qu'ils appar-

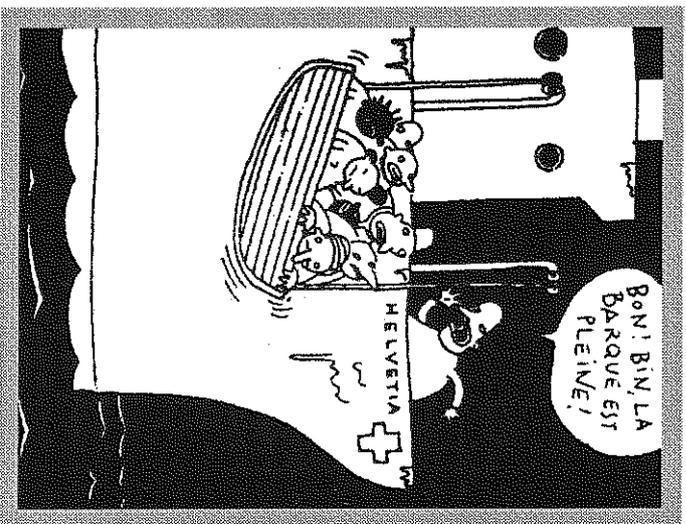
tenaient à la communauté rom, craignant que la simple évocation de cette appartenance ne les discrimine. Ce qui constitue à notre sens la confirmation de leur stigmatisation dans leur pays d'origine.

L'ODR rejette leur demande

L'Office fédéral des réfugiés (ODR) rejette leur demande d'asile. Nous interjetons recours en nous fondant notamment sur l'analyse «*La situation des Rroma dans les pays des Balkans*» publiée en avril 2003 par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Il y est en effet mentionné qu'en Bosnie «*Les Rom ne sont reconnus ni comme Croates, ni comme Serbes, ni comme des Bosniaques, ni même comme musulmans. Ils sont donc de facto apatrides dans leur propre pays et n'ont ainsi aucune chance de se refaire une existence dans ces conditions.*» Il y est encore souligné que «*Les derniers développements dans la région ne sont somme toute pas favorables au Rroma. Les problèmes principaux sont les tensions et l'épuration ethnique, le nationalisme, la discrimination, la pauvreté et le manque d'accès à l'éducation.*»

Et la CRA confirme

Dans son rejet, la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) admet implicitement les discriminations dont sont l'objet les Rom en Bosnie: «*certes,*



Une idée qui trouve aussi sa concrétisation, au moment même où Gerber s'en va fier du travail accompli, dans l'entree en vigueur, dès le mois d'avril, de mesures d'allègement budgétaire qui vont mettre à la rue des milliers de candidats à l'asile ayant reçu une non-entrée en matière. Publié en mars 2000, ce rapport sur les mesures d'inciations

financières était un travail d'équipe. A côté de la signature de Jean-Daniel Gerber, on y trouve la signature de Rita Fuhrer, conseillère d'Etat UDC. Avec la nouvelle configuration politique, la continuité est assurée.

Yves Butsch

Les Rom souffrent du climat politique qui règne dans ce pays, lequel est encore imprégné par des tendances nationalistes; qu'à cela s'ajoute que les Rom n'appartiennent pas à l'une des trois communautés majoritaires (bosniaque musulmane, croate et serbe) qui se partagent le pouvoir dans ce pays; que dans ces conditions, il arrive qu'ils fassent l'objet de discriminations de la part des autorités locales et de tiers; tout particulièrement en ce qui concerne l'accès au logement, à un poste de travail, à l'éducation ou à des prestations sociales;...» Malgré cela, lesdites mesures discriminatoires ne se révelent, selon la CRA, pas d'une «intensité suffisante pour être déterminantes en matière d'asile.»

Pourtant, l'article 3 de la loi sur l'asile (Lasi) revient comme critères le fait d'être exposé à «de sérieux préjudices ou de craindre à juste titre de l'être en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques.» Et comme sérieux préjudices l'on revient: «la mise en danger de l'intégrité corporelle ou de la liberté ainsi que les mesures qui entraînent une pression psychique insupportable.»

Notre loi sur l'asile n'a plus sa raison d'être si les personnes répondant à ses critères essentiels ne bénéficient plus de sa protection.

Françoise Jacquemettaz
Centre Suisses-Immigrés VS

En bref

RENVOIS

Les tricheurs de l'ODR

Il y a décidément bien des abus dans le domaine de l'asile. Une fois encore, c'est la fameuse analyse de provenance *Lingua* qui montre ses limites. Les «experts» de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) affirmaient dur comme fer que ce Palestinien du Liban était un Libanais pur souche, ce qui avait conduit à une décision de non-entrée en matière pour dissimulation d'identité. Par chance, l'homme a pu s'appuyer sur un document de l'UNWRA

(Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine) attestant son enregistrement comme réfugié palestinien pour formuler une demande de révision.

Mais le plus fort, c'est que la décision de révision rendue en sa faveur par la Commission suisse de recours en matière d'asile (GRA) le 24 octobre 2003 révèle que l'ODR, qui avait fondé sa position sur le fait qu'il s'agissait d'un Libanais, y croyait tellement peu qu'il avait sollicité parallèlement un laissez-passer auprès de l'ambassade du Liban pour X. «ressortissant palestinien». Si Christoph

Blocher veut vraiment lutter contre les abus, il faudra d'abord qu'il fasse le ménage à l'intérieur de l'ODR.

JURISPRUDENCE

Mme Soleil à la CRA

On ne sait si la CRA travaille avec une boule de cristal ou s'exerce à lire dans le marc de café, mais celle-ci s'est risquée à dire, dans une décision du 30 octobre 2003, publiée à titre de jurisprudence en décembre (JICRA 2003/29), que l'exécution du renvoi en Côte d'Ivoire était désorma

d'annoncer la paix «pour bientôt». Si tout va bien, le jugement divinatoire de la CRA finira donc pas être confirmé. Il n'empêche qu'on s'étonne de la légèreté avec laquelle une jurisprudence de ce genre peut être adoptée avant que la situation ne soit clairement stabilisée sur une longue période. Le contraste est d'ailleurs saisissant avec la jurisprudence afghane publiée simultanément (JICRA 2003/30). Cette fois-ci, deux ans après la fin du régime taliban, la CRA en est toujours, et elle a bien raison, à bloquer l'exécution des renvois, à la seule

A lire !

«Aube noire sur la plaine des merles»

Ce récit à deux voix est né de la rencontre entre l'écrivaine Anne-Lise Thuurler et Seladjine Dohi, réfugiée politique albanaise de la kosove. Il retracerait le destin hors du commun de ce dernier. Son enfance colorée, sa jeunesse et ses études, sa vie clandestine de résistant à la répression menée par le pouvoir serbe, ses années de prison, la reprise de la lutte après sa libération, son mariage traditionnel et la naissance tragique de son premier enfant, sa décision de fuir pour sauver sa vie et celle de sa famille, le long périple clandestin jusqu'en Suisse, le déchirement irréparable de l'exil et l'intégration impossible. Intercalées entre les chapitres, les chroniques d'un maître d'école et d'un commandant de police apportent un éclairage différencié sur le récit de Seladjin Dohi. «Aube noire sur la plaine des merles», Anne-Lise Thuurler et Seladjine Dohi, éd. Clé de Sel, 2003, 242 p., prix: 40.- fr. A commander c/o aux Ed. Clé du Sel, c.p. 51, 1890 St-Maurice, fax: 024 486 05 23 ou en librairie.

gent *la boucle du cacao*». Bien sûr, la CRA a statué avant ce regain de violence. Et par chance, une nouvelle accalmie permettrait au président Gbagbo, à l'occasion du nouvel an,

exception des personnes originaires de Kaboul et qui y disposent de surcroît d'un solide réseau familial et de la possibilité de s'y loger.

PROTECTION PROVISOIRE Cinq années de bluff

Qui s'en souvient encore: la révision totale de la loi sur l'asile, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999, a créé un nouveau statut pour les réfugiés de la violence: la «protection provisoire». C'était, de l'avis du Conseil fédéral, le «cœur» de la révision et cette nouveauté avait été vendue comme un grand progrès pour masquer le démantèlement du droit d'asile entraîné par cette révision. Lors d'un débat télévisé, à l'veille de la votation référendaire du 13 juin 1999, le conseiller national Jacques-Simon Eggly avait même lancé «*c'est pour pouvoir en accueillir plus*». Cinq ans après, le bilan est clair. Aucun réfugié de la violence n'a jamais bénéficié de ce statut.

ORIGINE CONTESTÉE Trente-deux jours de prison

À u chapitre des requérants dont l'origine est contestée par l'ODR sur des bases plus que douteuses, le cas de ce Libérien que raconte le bulletin de décembre 2003 du groupe «Augenau». Débouté en procédure d'asile à l'aéroport parce qu'il était considéré comme un faux Libérien, et placé en détention en vue du refoulement, il aura eu la chance de disposer d'une mandataire particulièrement avisée, qui, obtiendra

une preuve formelle de son origine grâce au Haut commissariat pour les réfugiés (HCR). Le requérant avait en effet été enregistré en son temps comme réfugié libérien au Ghana. Il aura tout de même fallu trente-deux jours pour faire éclater la vérité. Trente-deux jours de prison.

Yeb

Nouvelle association

GENÈVE

L'Agora (Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile), aidée par de nombreux bénévoles a développé de nombreuses activités pour les requérants d'asile (cours de français et d'anglais, formation en informatique, appuis spirituels et psychologiques, conseils divers leur permettant de mieux connaître la société qui les accueille (voir VE n° 95, déc. 03, p. 9). Une trentaine de requérants d'asile de différentes nationalités, soucieux de témoigner leur vive gratitude pour le travail effectués par les bénévoles de l'AGORA, ont créé le 19 décembre dernier une association de requérants d'asile appelée: Section «Requérants» des bénévoles de l'Agora. Cette nouvelle structure dotée, d'un comité exécutif, essaiera d'une part d'apporter sa contribution à la mission de l'Agora dans le domaine du social, de la formation, de l'information, des loisirs, de la culture, et d'autre part d'assister les requérants d'asile dans leur recherche d'emploi. Toute personne intéressée est la bienvenue.

Réd.

INTERVENTION POLICIÈRE

Chronique d'un contrôle ordinaire

Fin octobre 2003, G. et K. se retrouvent à la gare de Soleure: ils viennent d'Oltten où ils ont fait des courses dans un magasin bon marché tenu par une œuvre d'entraide. Il fait froid, la hise souffle. G. et K. décident d'attendre dans le passage sous-voie l'omnibus qui les ramènera dans le centre de transit où ils logent depuis quelques mois.

Un couple en civil s'approche d'eux. Tout à coup, ils se font assaillir par derrière, prendre à la gorge: «*Police, ils'agit d'un contrôle d'identité, plaquez-vous contre le mur et levez les bras*». Abasourdis, surpris, les deux hommes obtempèrent. Les policiers les fouillent après leur avoir pris leurs papiers d'identité, et les avoir débarrassés de leurs cornets de victuailles. L'un des policiers téléphone. G. se retourne alors et demande s'il peut récupérer son papier d'identité. La femme lui enjoint rudement de se retourner à nouveau contre le mur et lui tord brusquement le bras dans le dos, pour lui passer des menottes. G. se libère, fait face à la fonctionnaire «*Hey, what are you doing ?*». Une nouvelle tentative échoue, G. refuse d'être menotté.

Les choses se gâtent

Entre-temps, voyant que les choses se gâtent, le policier enchaîne K. à la rampe d'escalier pendant que sa collègue appelle du renfort: trois autres policiers en civil arrivent en quelques secondes. L'un d'eux, appelons le A., donne des coups de pied dans les genoux de G., pour le déséquilibrer, pendant que la femme

tente de le pousser. Au deuxième coup, G. tombe. A. continue de frapper G., couché par terre, à coups de poings dans les reins. G., affolé se met à hurler, en anglais, «*que faites-vous, vous voulez me tuer ?*»

Violences physiques

La fonctionnaire de police intervient et hurle à son tour «*qu'est ce que vous faites en Suisse ?*». Entre temps un atropement important s'est formé. Une passante — de couleur noire, comme G. et K. — intervient et parle avec les policiers qui la renvoient rudement. A. frappe l'homme à terre, qui hurle toujours, d'un coup de pied à la face, et pose son pied sur la tête de G. Finalement G. est menotté et remis sur pied, les mains attachées dans le dos dans un sac en plastique (le sang dégouline, les menottes trop serrées entament la peau). Il est poussé dans l'escalier remontant sur le devant de la gare, après qu'A. lui ait tiré le pulllover sur son visage ensanglanté. G. ne voit rien et trébuche. Dans le car de police qui l'emmène au poste, G. est seul avec les policiers. Son collègue, également menotté est dans un deuxième véhicule.

Traité comme un criminel

G. proteste, demande «*pourquoi me traitez-vous comme un criminel ?*». Tais-toi, lui répond A. Au poste, A. le déshabille complètement après lui avoir retiré ses menottes (les mains de G., enflées et engourdis ne lui obéissent plus). Voyant

ses mains abîmées, G., se met à jurer, à traiter le policier de raciste. Celui-ci l'enferme, nu, dans une cellule sans fenêtre, après lui avoir confisqué outre ses habits et son cornet, son portable, une bague et la chaînette que G. portait à son cou. Après un certain temps, A. lui jette son slip par le clapet de la porte, enjoin-

refuse de signer, alléguant qu'il n'a rien fait, et qu'il ne comprend pas l'allemand. A. insiste, menace de le garder jusqu'à l'obtention d'une signature. G. s'énervait et traite à nouveau le policier de raciste. A. repart puis revient sans un mot d'explication; froidement il gicle du spray au poivre dans les yeux de G. Puis

K. et G. sont emmenés en prison, où ils passent la nuit dans deux cellules différentes. Celle de G. n'a pas de fenêtre. Ils sont relâchés le lendemain.

Répercussions négatives

K. et G. sont des requérants d'asile. Ils sont innocents et n'avaient pas de drogue sur eux, ce qui d'ailleurs est protocolé dans le rapport de police. Tous les deux ont été gravement traumatisés par le traitement subi, et ont de la peine à s'en remettre.

Pour K., qui a subi sans mot dire la procédure de contrôle, il n'y a pas d'autres conséquences. Pour G., le contrôle peut avoir des suites graves: frappé d'une interdiction de territoire pour les villes de Soleure et d'Olten, faisant l'objet d'une plainte pénale pour «*violence et menaces contre des fonctionnaires*», il va être classé dans la catégorie «*requérants criminels*», ce qui risque fort d'avoir des répercussions négatives sur l'examen de sa demande d'asile.

L'avenir est sombre

En effet, le dossier a été transmis immédiatement à l'Office des réfugiés (ODR),



avant même qu'il n'y ait eu jugement.

L'avocat, un homme pourrissant engagé dans la défense des requérants, que nous avons mandaté pour sa défense a refusé le mandat: la cause est, d'après lui, désespérée: aucun témoin n'a pu être trouvé parmi les badauds (malgré un appel publié dans les journaux); les cinq policiers impliqués dans ce contrôle vont faire bloc et maintenir leur version des faits; G. est un violent qu'il a fallu maîtriser, d'où les blessures subtiles.

G. a demandé au juge d'instruction le droit d'être entendu en présence d'un interprète. Il n'a pas encore eu de ré-

ponse à ce sujet. La police a gardé son portable et sa bague, ne lui restituant que les spaghettis achetés à Olten et sa chaînette.

Françoise Kopt

Il s'agit du rapport de la police, intitulé «*droit d'être entendu concernant les mesures d'éloignement, destiné à la police des étrangers*». Cuiusmodi ce «*droit d'être entendu*» contient en fait la déposition de la police et une phrase standard pré-inscrite: «*Le droit d'être entendu lui a été accordé*». Ce rapport intitulé «*Contrôle de drogue ciblé*» est rédigé en allemand et n'est jamais traduit à la personne arrêtée.

Chronique

SUISSE

24 novembre Lausanne, un requérant d'asile soudanais, soupçonné de vol et roué de coups alors qu'il avait dûment payé son CD dans un magasin, porte plainte contre les surveillants. Lesquels répliquent par une autre plainte.

3 décembre Le Conseil national se rallie au Conseil des Etats, en acceptant de supprimer l'aide sociale aux requérants d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière. (cf. p. 4)

4 décembre Lausanne, les autorités lancent l'opération Delta pour contrer le trafic de drogue et décrètent des zones d'interdiction en ville dont les dealers présumés (en majorité des requérants d'asile d'origine africaine, selon la Municipalité) pourront être hannis.

1^{er} décembre Soleure, le parlement cantonal approuve la création d'un centre de sécurité pour requérants d'asile récalcitrants. Un projet de ce genre est gelé pour des raisons financières au Tessin.

18 décembre Zurich, 50 requérants d'asile iraniens

stoppent la grève de la faim qu'ils avaient commencée le 10 décembre pour obtenir des admissions provisoires pour tous les demandeurs d'asile iraniens. L'Office fédéral des réfugiés (ODR) indique qu'ils sont parvenus à un accord.

22 décembre La Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (PAREAS) s'associe à l'Hospice Général (GH) pour favoriser le développement de son journal «*Le Requérant*», créé il y a 2 ans. L'objectif du journal, réalisé par des demandeurs d'asile, est d'informer tant les requérants

Emmenés en prison
A. revient vers minuit et enjoint G. de signer un papier: «*ça, ça veut dire que vous ne pourrez plus séjourner sur le territoire de la ville de Soleure*». G.

que la population d'accueil, de la situation des réfugiés en Suisse.

29 décembre Schwyz, 2 requérants d'asile de Sierra Leone et du Liberia sont agressés et volés près de la gare de Siehenen (SZ), par 2 inconnus. L'un d'eux est frappé à coups de batte de base-ball, le second a réussi à s'échapper. Le 27 décembre, des inconnus ont lancé de nuit, un cocktail Molotov contre un centre de requérants d'asile à Bäch (SZ). Un des occupants a réussi à stopper l'incendie.

1^{er} janvier Christoph Blocher, élu le 10 décembre 03 au Conseil fédéral, prend les rênes du Département fédéral de justice et police, alors que son parti, l'UDC, annonce le lancement ces prochains mois de sa 3^{ème} initiative populaire sur l'asile.

1^{er} janvier Entrée en vigueur d'une loi permettant la réhabilitation des personnes condamnées pour avoir aidé des réfugiés victimes du nazisme pendant la 2^{ème} guerre mondiale.

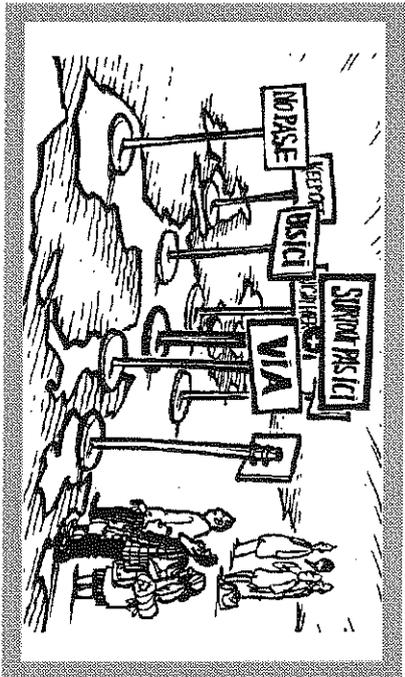
5 janvier La Croix-Rouge suisse, inquiète du sort des requérants d'asile qui feront l'objet d'une non-entrée en matière dès le 1^{er} avril, fait des recommandations aux cantons pour qu'une aide leur soit garantie. (cf. p. 4)

8 janvier La procédure pénales, ouverte contre des policiers glaronais à la suite de descentes dans des centres d'accueil pour requérants d'asile à Glaris, le 2 juillet dernier, est suspendue. Selon l'enquête, les contrôles étaient adaptés, même si des erreurs ont été commises. (cf. VE 94, p. 21)

12 janvier Fribourg, le Tribunal de la Sarine condamne en appel le député socialiste Bernard Bayraud à une amende de

commission de 5 experts de préparer une rencontre avec la Confédération pour régulariser les sans-papiers. En 2003, 1'562 dossiers concernant 3'292 personnes ont été déposés au canton en vue d'une régularisation.

14 janvier Le Conseil fédéral nomme Jean-Daniel Gerber actuel directeur de l'ODR, à la tête du Secrétariat d'Etat à l'économie. Il prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} avril. (cf. p. 11)



300 fr., pour avoir hébergé 2 clandestins turcs en été 2002. Il confirme ainsi la sanction du juge d'instruction et triple l'amende. Pas moins de 300 Fribourgeois se sont dénoncés auprès du Ministère public pour avoir facilité le séjour de sans-papiers.

14 janvier Genève, le Conseil d'Etat charge une

16 janvier 20'806 demandés d'asile ont été déposés en Suisse en 2003, une baisse de 20,4% par rapport à 2002. La majorité des demandes proviennent de la Serbie et Monténégro (principalement kosovel) (14%), de la Turquie (7,9%), de l'Irak (6,9%) et de l'Algérie (4%). En 2003, sur les 27'000 cas traités, 1'638 ont obtenu le statut de réfugié, 3'314

une admission provisoire, 14'739 un refus, 7'818 une non-entrée en matière.

18 janvier L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) propose de mettre en place, dès février, des tests du sida dans les centres d'enregistrement pour requérants d'asile, afin d'améliorer le dépistage, les soins et la prévention.

EUROPE

25 octobre L'Italie a conclu un accord avec le gouvernement libyen pour équiper des camps de réfugiés et éviter ainsi le départ clandestin d'immigrants. Selon les témoignages des rescapés, au moins 70 Somaliens sont morts récemment en tentant la traversée du canal de Sicile.

29 octobre La France et la Belgique annoncent l'organisation de charters communs pour rapatrier les immigrés en situation irrégulière.

2 novembre Le corps de 4 immigrants clandestins sont retrouvés près de la baie de Cadix (sud de l'Espagne), portant à 32 morts le bilan provisoire du naufrage de leur embarcation, l'un de plus meurtriers survenus en Espagne. Une quinzaine de personnes sont toujours portées disparues.

18 novembre France, la réforme du droit d'asile est votée. Une mesure prévoit notamment le traitement des demandes d'asile en deux mois. La Ligue des droits de l'homme craint que l'application de la loi ne mène à un examen bâclé des dossiers.

21 novembre Le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) critique les conditions d'accueil des requérants d'asile à Ceuta. L'une des 2 enclaves espagnoles au nord de l'Afrique. Le centre d'accueil officiel, d'une capacité de 448 personnes, est débordé et plus de 500 requérants vivent à l'extérieur du centre dans une extrême précarité.

tiers pour les étrangers) dénonce la «roulette russe de l'asile à la frontière». Dans un rapport portant notamment sur la zone d'attente de l'aéroport de Roissy, l'Anafé accuse les fonctionnaires d'accumuler des «décisions absurdes» et d'utiliser des «arguments totalement aberrants» pour renvoyer les candidats à l'asile vers leur pays d'origine.

26 novembre Grande-Bretagne, le ministre de l'Intérieur présente un projet de loi particulièrement dissuasif pour les requérants d'asile, proposant notamment une limitation à un seul

Belgique: gendarmes condamnés

12 décembre - Belgique, le tribunal correctionnel de Bruxelles condamne 4 des 5 anciens gendarmes (aujourd'hui policiers) poursuivis pour la mort par étouffement de Sémira Adamu lors de son expulsion le 22 septembre 1998, à des peines de prison avec sursis, le 5^{ème} a été acquitté. La peine la plus lourde, 14 mois de prison avec sursis de 3 ans, revient à l'officier chargé d'encadrer l'opération, qui a été reconnu coupable de coups et blessures involontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. L'Etat belge, qui comparait en tant que responsable des 5 gendarmes, a été condamné au civil à payer des dommages et intérêts aux parties civiles. Ces dernières ainsi que le Collectif contre les expulsions se sont déclarés satisfaits du jugement, très détaillé sur les responsabilités des prévenus. (cf. VE n° 95, déc. 03, p. 17)

24 novembre France, recours en justice pour les requérants d'asile, une suspension des vivres pour les requé-

rants déboutés qui refusent de partir et le placement des enfants des demandeurs d'asile déboutés qui refuseraient un rapatriement volontaire.

10 janvier Un canot transportant des Albanais vers l'Italie sombre, provoquant la mort de 21 candidats à l'immigration clandestine. Depuis décembre, des dizaines de migrants sont morts dans le naufrage de leur bateau.

MONDE

25 novembre A l'occasion de la Journée de l'élimination de la violence (trafic de femmes, violence conjugale, excision, prostitution forcée, ...) contre les femmes, Al indique que « la violence contre les femmes et les filles représente l'atteinte aux droits de l'homme la plus généralisée ».

2 décembre Colombie, dans un récent rapport, Amnesty International (AI) accuse l'État d'être complice d'au moins 2/3 des actes de torture. AI a répertorié entre juillet 1996 et juin 2001 plus de 1 200 actes de torture. AI note qu'au cours de l'année 2002, plus de 4 000 civils ont été tués pour des motifs politiques, plus de 1 000 personnes ont « disparu » et 2 700 personnes ont été enlevées.

Irak: drôle de paix

10 janvier - Des policiers irakiens tirent sur une foule de personnes qui manifestaient pour du travail au sud du pays, tuant 6 personnes et en blessant 8. Le 31 décembre, des heurts interethniques entre Arabes, Turcomans et Kurdes dans la ville pétrolière de Kirkouk ont fait 7 morts en 5 jours. Turcomans et Arabes protestaient contre les visées des Kurdes qui veulent rattracher la ville au Kurdistan irakien. Le 27 décembre 4 attaques à la voiture piégée ont fait 19 morts à Kerbala, et près de 200 blessés. Le 14 du même mois, un attentat devant un poste de police à Khaldiya (80 km à l'ouest de Bagdad) a fait 17 morts et 53 blessés. Le 9 décembre, un attentat à la voiture piégée à Mossoul a blessé plus de 60 soldats américains, et le 5 décembre à Bagdad, 4 personnes ont été tuées par l'explosion d'une bombe.

12 décembre Turquie, 3 villes, Istanbul, Ankara et Izmir sont visées par des attentats à la bombe. Aucune victime n'est à déplorer.

16 décembre Somalie, au moins 34 personnes sont tuées et 80 blessées lors d'affrontements entre clans rivaux dans la région de Galgudud (centre).

15 décembre Burundi, le principal mouvement rebelle (CNDI-FDD), cosignataire de l'accord de paix avec le gouvernement) signe l'Appel de Genève, s'engageant ainsi à ne plus utiliser de mines antipersonnel. Le 6 décembre, une vingtaine de rebelles et 8 soldats ont été tués au cours de combats qui opposent l'armée aux Forces nationales de libération (FNL) dans la province rurale de Bujumbura.

17 décembre

Moscou déploie plus de 700 hommes pour débusquer les rebelles tchétchènes qui ont pris d'assaut 2 villages au Daguestan le 14 décembre dernier, libérant au passage 11 otages détenus par les combattants tchétchènes.

6 janvier

Côte-d'Ivoire, après 3 mois de boycott les ex-rebelles sont de retour au Conseil des ministres à Abidjan. Bien que la guerre ait officiellement pris fin en juillet dernier, la Côte-d'Ivoire reste divisée entre le Nord tenu par les insurgés et le Sud contrôlé par les forces fidèles à M. Gbagbo.

6 janvier

Afghanistan, alors que le pays vient d'adopter une nouvelle Constitution le 4, un attentat à la bombe fait 16

morts à Kandahar. Le 10 décembre, l'armée américaine a admis avoir tué 15 enfants dans l'est du pays lors de récentes opérations militaires.

7 janvier

Ouganda, 17 rebelles présumés et au moins 5 civils sont tués dans 3 attaques dans le Nord, où l'armée nationale combat l'Armée de résistance du Seigneur (RA).

7 janvier

Kenya, le gouvernement de Khatoun et les rebelles soudanais signent un accord sur le partage des ressources pétrolières, renforçant ainsi le processus de paix en cours.

7 janvier

Maroc, le roi Mohammed VI prononce la grâce de 33 personnes, dont plusieurs criminels de droit commun, mais aussi d'opposants politiques, de militants sahraouis et de 7 journalistes. Une cinquantaine de prisonniers politiques restent incarcérés.

8 janvier

Algérie, le ministre de l'Intérieur renforce le dispositif policier aux carrefours donnant accès aux grandes artères d'Alger, pour dissuader les militants du Front de libération national (FLN) d'organiser des manifestations.

12 janvier

Cameroun, un rapport publié en octobre dernier par la Fédération in-

ternationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) dénonçant l'absence de justice, la banalisation de la torture, l'obsession sécuritaire, la liberté de presse fautive et l'impunité systématique de la classe dirigeante, est recensé à quelques mois de l'élection présidentielle.

13 janvier

Cachemire indien, malgré le cessez-le-feu indo-pakistanaï intervenu fin novembre (1^{er} trêve acceptée par les 2 pays depuis le déclenchement de l'insurrection, il y a 14 ans), 11 personnes sont tuées dans une nouvelle flambée de violence.

10 janvier

République démocratique du Congo (RDC), selon des travailleurs

vit en dessous du seuil de pauvreté et 70% ne bénéficient pas d'un accès à l'eau potable.

11 janvier

Haiti, plusieurs dizaines de milliers de personnes manifestent à Port-au-Prince pour réclamer la démission du président Jean Bertrand Aristide. Le 11 décembre, des affrontements entre policiers et opposants armés ont fait 19 morts et 71 blessés dans la ville de Gonâves.

C'EST LA PAIX EN IRAK

DEPUIS LE MOIS DE MAI

... QUELLE CONNERIE LA PAIX ! ...



13 janvier Angola, dans un nouveau rapport, Human Rights Watch estime que le pouvoir de Luanda a « confisqué » 4 milliards de dollars sur les revenus pétroliers dans un pays ravagé par près de 26 années de guerre civile, où 83% de la population humanitaires, plus de 8 000 cas de viols ont été signalés pendant la guerre en RDC (1998-2003) dans la seule province du Sud-Kivu. Leur nombre est vraisemblablement plus élevé, car beaucoup de femmes se taisent par peur de représailles.

Le poète

Mère, sais-tu où il est ton poète,
eh bien ils m'ont jeté dans une cellule obscure, exigüé, solitaire.
Sais-tu pourquoi, mère,
pour avoir empêché la peur de m'envahir.
Mais je ne suis pas totalement isolé, mère.
J'ai rencontré ici une bonne amie;
une minuscule araignée qui me rend visite tous les jours
et tisse sa toile sur la porte de ma cellule;
quand le gardien arrive,
je la préviens pour qu'elle se cache et ne se fasse pas tuer.
Je veux qu'elle vive, mère, car je sais qu'en son for intérieur
elle a quelque chose que je possède aussi.
Pourtant, le gardien ne semble pas le savoir.
Mère, sais-tu où il est ton poète,
eh bien ils m'ont jeté dans une cellule obscure, exigüé, solitaire.
Sais-tu pourquoi, mère,
parce que seul le poète n'oublie pas la liberté,
à jamais.

Yndamiro Restano Diaz, Cuba
Prison de Guantanamo, septembre 1993
Paru dans "Liberté(s)" n° 47, juillet 1995